

REGLEMENT PRET DE TABLES ET BANCS DE BRASSERIE

OBJET :

La Commune se propose de prêter des tables et bancs de brasserie aux habitants de MONTOIS-LA-MONTAGNE à l'occasion d'événements familiaux se déroulant sur le territoire de la commune.

RESERVATION :

La demande doit être effectuée par écrit à l'aide du document ci-joint (également disponible sur le site internet de la Commune) et adressée à l'attention de Monsieur le Maire au minimum 1 mois avant la date de l'évènement.

Seul le document signé et tamponné, remis par la Mairie, vaudra validation de la réservation.

Les mises à disposition des matériels s'effectueront selon la disponibilité dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) La Commune pour ses différentes manifestations
- 2) Les écoles et le service périscolaire
- 3) La M.J.C. pour ses activités
- 4) Les Associations de Montois-la-Montagne
- 5) Les habitants de Montois-la-Montagne (justificatif de domicile à fournir)

MODALITES DE PRISE EN CHARGE ET DE RETOUR :

Les bénéficiaires de ces prêts devront assumer la manutention et le transport des matériels.

Mise à disposition du matériel :

- Prêt en semaine : la veille du (des) jour(s) demandé(s) entre 9 h 00 et 9 h 15
- Prêt le week-end : le vendredi matin entre 9 H 00 et 9 H 15

Restitution du matériel :

- Prêt en semaine : le lendemain du (des) jour(s) demandé(s) entre 9 h 00 et 9 h 15
- Prêt le week-end : le lundi matin entre 9 H 00 et 9 h 15

CONDITIONS

Les matériels seront prêtés gratuitement une fois par an et par foyer (même nom, même adresse), mais feront l'objet d'un dépôt de garantie de :

- 10 € par table
- 5 € par banc

Ce dépôt de garantie sera encaissé et restitué après la manifestation comme pour la location des salles.

Lors du retour, le matériel devra être rendu dans un bon état général et de propreté impeccable. Le coût d'une éventuelle remise en état ou d'un nettoyage sera retenu sur le dépôt de garantie à raison de 20 € de l'heure avec un minimum de 1 heure.

Le coût de la casse ou de la perte sera facturé à hauteur de 80 € la table et 30 € le banc.

Tout retard supérieur à 15 minutes lors de prise en charge ou de la restitution du matériel entraînera une retenue sur le dépôt de garantie à hauteur de 20 € de l'heure.

DEMANDE DE RESERVATION DU : í í í í í í í í í í í í í í í í

NOM : í

PRENOM : í ...

ADRESSE : í ..

MATERIEL DEMANDE :

- TABLES : í í í .
- BANCS : í í í

PERIODE DE RESERVATION :

- PRISE EN CHARGE le : í .
- RESTITUTION le : í .

ETAT DU MATERIEL :

- A LA PRISE EN CHARGE : í .
í ..
- AU RETOUR : í .
í í

CAUTION :

- TABLES : í í í .X 10 p = í í í í p
- BANCS : í í í .X 5 p = í í í í p
- TOTAL : í í í í .p

LA COMMUNE

LE BENEFICIAIRE

Nota : La signature de ce document vaut acceptation du règlement relatif au prêt de matériel.